



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 159/2026

OBJET : Convention de mise à disposition du domaine de Kermenguy, du lundi 19 au jeudi 29 octobre 2026 au profit du Comité Départemental de Rugby, à l'occasion des stages effectués durant les vacances d'automne

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°14/2026 du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la délibération n° 050/2023 approuvant les tarifs communaux 2024,

Vu la délibération n°022/2024 du Conseil Municipal du 3 Avril 2024 portant sur la modification des tarifs communaux du Domaine de Kermenguy,

Considérant que la ville met à disposition le domaine de Kermenguy au profit du Comité Départemental de Rugby, représenté par Monsieur Ludovic COUTANT, en qualité de Président, situé Rue Odio Baschamp, Espace Odio Baschamp - 22590 Pordic

Article 1 : DECIDE de conclure une convention de mise à disposition avec le Comité Départemental de Rugby.

Article 2 : DECIDE de signer la convention de mise à disposition du domaine de Kermenguy, du lundi 19 au jeudi 29 octobre 2026, à l'occasion des stages effectués durant les vacances d'automne, pour un montant total de 6 540, 00 € TTC (six mille cinq cent quarante euros).

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 04 septembre 2026

Madame Le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.